

CORRIGÉ

BAREME DE NOTATION :

① CHOIX DES BOIS	/ 40 points
② QUALITE DU FOND	/ 20 points
- Centrage (fond n°2 et cartouche)	/ 10
- Position du décor	/ 10
③ QUALITE DE LA DECOUPE	/ 70 points
④ QUALITE DE L'OMBRAGE	/ 50 points

TOTAL

/ 180 points

⑤ PENALITES APPLIQUEES AU TOTAL :

- Non respect des bois imposés	- 20 points
- Défaut de repousse	- 10 points
- Contre parement mastiqué	- 20 points
- Non respect des cotes majorées	< ou = à - 10 points
- Contre parement sale	< ou = à - 15 points

Groupement inter académique II	Session 2005	Facultatif : code 07NB04		
Examen et spécialité CAP Arts du bois option C marqueterie				
Intitulé de l'épreuve Exécution d'un ouvrage de marqueterie				
Type CORRIGE	Facultatif :	Durée 28 heures avec lame de scie	Coefficient 9	N° de page / total 1/1